



Refus de regroupement familiale

Par **batata**, le **24/10/2009** à **00:44**

Bonjour, rnOn a refusée mon regroupement familiale concernant mes trois enfants (un ans après le dépôt de dossier en 2004) suite a une authenticité concernant l',acte de naissance de mes deux enfant .J'ai déposer une recoure hiérarchique en 2006 avec toutes les nouvelles document que j'ai rapportée de mon pays pour justifier l'erreur qui étais faites sur les deux actes naissance et avec des document et archive des grossesses ,extrait de naissance,attestation de médecin suivis de grossesse!!! 3ans après toujours pas des réponses.Alors j'ai décider de déposée une 2ème regroupement familiale il a 3mois,en espérant voire une bonne nouvelle (d'après tout c'est mes enfant)j'ai mémé demandée de faire une test ADN,mais il est pas applicable.Merci de m'a voire lus ,je suis triste sans mes enfant je pleure tous les jours mais j'ai l'espoir parce que j'ai les portée 9mois dans mes ventre ,ils sont a moi.